



**DELIBERATION N°2025/049/MJI PORTANT DE LA DELIBERATION
N°2025/028/MJI PORTANT REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET D'UN
MONTANT DE 823 200 EUROS CONSENTI PAR LA CAISSE DES DEPOTS ET
CONSIGNATIONS POUR LE FINANCEMENT DE L'OPERATION « REMISE EN
FONCTIONNEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC FILAIRE ET SOLAIRE, A LA SUITE
DES DEGATS DU CYCLONE CHIDO**

Nombre de conseiller en exercice : 29

De présents : 06

De votants : 06

Nota – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la mairie et sur le site www.portailco.yt, et que la convocation du conseil avait été faite le 12 juillet 2025

Présents :

IBRAHIMA SAID MAANRIFA, AHAMADA COMBO SAID VALDO, ALIDINA ASSANI CHAKA, SOUFFOU ZAIN-YA, HEDJA KOURAICHIA, NOUDJOUR MADI ASSANI

Absents :

SAID MADI ZAINA, NOUDJOUR MADI MAANROUF, SAINDOU ASSANATI, SAKIMOU OUS-SENI, SIAKA AHAMADA, MANSOIBOU RABIANI, MADI-ISLAME SAFINATI, MROIVILI AMINA, MADI MOITSOUMOU, MBAE LADHATI, ADAM TOILIHATI, BOURA MCOLO VITA, SAINDOU MOHAMADI, AHMED SAID, ABDALLAH MAMALI, ALI BACARI CHARAFINA, MADI MARI DAROUACHI, MDALLAH ANLAMATI, SOILHI ANSOUMATI, VITA SOIDIKI, OUMAR SAINDOU, SOUFFOU ABDALLAH, ANLI AYOUBA

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du conseil municipal du samedi 22 juillet 2025, le conseil municipal a été convoqué par Monsieur IBRAHIMA SAID MAANRIFA, Maire, à une réunion du conseil en 2ème lecture le mercredi 16 juillet 2025 à 8h00 dans la salle de délibération de la mairie.

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil **M ALIDINA ASSANI CHAKA** ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

A la suite d'un échange avec la banque des territoires pour préparer la signature des prêts, il a été omis de transmettre une partie des conditions d'amortissement. Il est donc demandé au conseil municipal de modifier la délibération n°2025/028/MJI pour le prêt pour la remise en état du réseau d'éclairage public filaire et solaire à hauteur de 823 000 € en intégrant les conditions ci-dessous :



Offre CDC (multi-périodes)				
Caractéristiques	Prêt Cohésion Sociale ²			
Enveloppe	Catastrophe naturelle Mayotte			
Durée d'amortissement	30 ans			
Montant	823 200 €			
Commission d'instruction	0 €			
Pénalité de dédit	1 %			
Durée de la période	Trimestrielle			
Taux de période	0,5 %			
TEG ¹	1,99 %			
Phase d'amortissement 1				
Durée du différé d'amortissement	60 mois			
Durée	5 ans			
Index	Taux fixe			
Marge fixe sur index	-			
Taux d'intérêt	0 %			
Périodicité	Trimestrielle			
Profil d'amortissement	Amortissement prioritaire			
Condition de remboursement anticipé volontaire	Sans indemnité			
Modalité de révision	Sans objet			
Taux de progression de l'amortissement	0 %			



Offre CDC (multi-périodes)				
Caractéristiques	Prêt Cohésion Sociale			
Enveloppe	Catastrophe naturelle Mayotte			
Durée d'amortissement	30 ans			
Montant	823 200 €			
Commission d'instruction	0 €			
Pénalité de dédit	1 %			
Durée de la période	Trimestrielle			
Taux de période	0,5 %			
TEG ¹	1,99 %			
Phase d'amortissement 2				
Durée	25 ans			
Index ²	Livret A			
Marge fixe sur index	0,6 %			
Taux d'intérêt	Livret A + 0,6 %			
Périodicité	Trimestrielle			
Profil d'amortissement	Amortissement prioritaire			
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)			
Modalité de révision	SR			
Taux de progression de l'amortissement	0 %			

Il est donc demandé aux membres du conseil municipal modifier la délibération n°2025/028/MJI pour autoriser Le Maire de signer auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé de 1 Ligne de Prêt pour un montant total de 823 200 € et dont les caractéristiques financières sont désignées ci-dessus.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- 1) Modifier la délibération n°2025/028/MJI pour autoriser Le Maire de signer auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé de 1 Ligne de Prêt pour un montant total de 823 200 € et dont les caractéristiques financières sont désignées ci-dessus.
- 2) D'autoriser Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré, le 16/07/2025
Pour extrait conforme,
Le Maire
IBRAHIMA SAID MAANRIFA